

## POSTE N° 5

### APPEL A CANDIDATURE EN RECRUTEMENT LOCAL (poste susceptible d'être vacant)

<b>Assistant(e) d'éducation / Surveillant(e)</b>	
Le Lycée Chateaubriand de Rome recherche:	<b>Assistant(e) d'éducation / Surveillant(e)</b>
Ce recrutement est envisagé pour:	<b>A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025</b>
sur la base d'une quotité horaire de:	<b>un poste à temps partiel (entre 9h à 27h hebdomadaires)</b>
Le recrutement se fera sous forme d'un:	<b>Contrat à durée indéterminée</b>
Avec une rémunération basée sur:	<b>B1 selon l'accord cadre d'établissement</b>

#### Les candidats intéressés par ce poste devront disposer de:

##### Diplômes, compétences ou expériences suivantes souhaitées :

- Expérience dans l'encadrement d'adolescents
- Expérience dans un établissement scolaire à programme français homologué, ou en France sur des fonctions équivalentes.

##### Qualités requises :

- Parfaite maîtrise de la langue française écrite comme orale. L'assistant d'éducation est en relation permanente avec l'ensemble des membres de la communauté éducative, prioritairement avec les élèves mais aussi avec les parents d'élève et les professeurs. La capacité à communiquer en français par courriel est nécessaire, dans la mesure où la mission des assistants d'éducation les y invite très régulièrement.
- Maîtrise de l'outil informatique adapté à l'enseignement et de l'environnement numérique de travail.
- Compétences relationnelles, rigueur, ponctualité, esprit d'initiative.

Le dossier de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et diplômes, attestations et/ou lettres de recommandation) doit être adressé à :

Monsieur le Proviseur du Lycée Chateaubriand, **en précisant le numéro du poste**

Et envoyé par mail à : [secretariat-proviseur@lycee-chateaubriand.eu](mailto:secretariat-proviseur@lycee-chateaubriand.eu)

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au dimanche 25 mai 2025, inclus**

**MODALITES DE RECRUTEMENT :** Examen des dossiers par une commission ad hoc interne à l'établissement qui arrêtera la liste des candidats admis à se présenter à l'entretien de sélection présidé par le Chef d'établissement.